

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

COMMUNE DE NOINÉMONT

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure
d'autorisation ~~« eau »~~ ICPE

relatif à : la demande d'exploitation du
Parc éolien de l'Européenne
déposée par la société Total Energies
Renouvelables France

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

projet de la société Total Energies Renouvelables France dénommé "Panc éolien de l'Européenne" comprenant huit aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Froissy et Noinémont dans l'Oise (60)
- 30 communes concernées par le projet (rayon : 6 km) -

En exécution de l'arrêté du 20 janvier 2023

de Monsieur le préfet de Madame la préfète de l'Oise

je, soussigné(e), M. D. Berneaux, commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant _____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours, du 16 février 2023 au 20 mars 2023

les mercredi 01 mars 2023 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____

Vendredi 10 mars 2023 de 16h00 à 19h00 et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A Noinémont

le 01 mars 2023

signature

Première journée :

le _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

1 - Observations de M^(l)

Ouverture de permanence le mercredi 01 Mars 2023 à 09h00

(01) Visite de Monsieur Gérard LÉCOSTE à 09h45
demeurant à Albeville S^t Lucien.

M. Lecomte déclare : " À cause de ^{quelques} propriétés foncières avales d'argent toute la population environnante va subir les pollutions visuelles et acoustiques qu'engendrent ces machines. " Avis défavorable.

M. Lecomte me remet un document dactylographié 1 page recto annexé au registre sous le numéro 01
Pls Sign.

(02) Visite de Monsieur Gilles VANNESTE à 10h15
demeurant à Noiremont.

M. Vanneste déclare : " Nous sommes dans une région agricole productive qui participe grandement à la souveraineté alimentaire et à un export de céréales important favorable à la balance commerciale.

Diminuer les surfaces agricoles est le contraire du bon sens. Notre région est déjà pauvre et éoliennes à l'efficacité plus que douteuse. Stop aux éoliennes. " Avis défavorable.

Pls Sign.

(03) Visite de Monsieur Francis WATRIPON à 10h45
demeurant à La Chaumie du Bois d'Écu.

M. Watripou prend connaissance du dossier sans émettre d'observation particulière.

Pls Sign.

(04) Visite de Monsieur Philippe DELEU à 11h00
demenant à Noirmont.

M. Deleu est premier adjoint de la commune.

Il marque son avis défavorable au projet en
raison des nuisances visuelles et sonores inévitables
à venir.

Les subides potentielles ne compensent pas les nuisances.

Les éoliennes sont installées beaucoup trop près des
zones habitées.

Po sign.

(05) Visite de Monsieur Denis Pierre TAILLEUR à 11h00
demenant à Froissy.

M. Tailleur émet un avis défavorable au projet.

Il ne compte pas moins d'une trentaine d'éoliennes
en visuel à 90° de son habitation depuis son installation
en 2009.

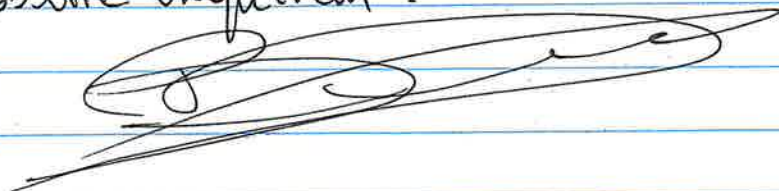
Il dénonce les nuisances induites par ces parcs et remet
en cause l'efficacité de cette source de production d'énergie.

Il dénonce également les dommages aux paysages
et à l'environnement du Veriteois.

Po sign.

Fin de permanence ce jour à 12h00

La commissaire enquêteur.



Ouverture de permanence le vendredi 10 mars 2023 à 16h00

① Visite de Monsieur Alain LESOBRE à 16h00
demeurant à Noisémont

M. LESOBRE vérifie l'emplacement des implantations et
marque son avis défavorable.

- Il invite Stéphane Le Prifite à recevoir ces machines
dans son jardin.

- Il insiste, après avoir subi des diodes et dégâts sur
ses propriétés à l'occasion de l'avant d'un parc précédent
pour que le porteur du projet s'engage à réparer
et indemniser en rapport sous peine de dépôt de
plainte contre les responsables.

M. Signe

② Visite de Monsieur Dominique DESLOGES à 16h20
demeurant à Noisémont

M. Desloges précise qu'il n'est pas contre l'énergie
éolienne mais dénonce la saturation de son secteur
en machines de plus en plus nombreuses avec les nuisances
qui les accompagnent.

Avis défavorable au projet.

M. Signe

③ Visite de Madame Staline DESLOGES à 16h35
Mme Desloges se présente en qualité de 3^{ème} adjointe
de la commune.

Mme Desloges précise qu'elle n'est pas contre l'énergie
éolienne mais dénonce la saturation de son secteur
en machines de plus en plus nombreuses avec les

nuisance qui les accompagnent (visuelles et environnementales)

Pb Sign.

④ Visite de Monsieur Hervé GEUDELIN à 16h45
demeurant à S^{te} Eusoye.

M. Geudelin vérifie l'emplacement du projet et
manque son avis défavorable en raison de la
saturation du territoire.

Il dénonce les nuisances visuelles du hâlage moderne,
et comme la double peine induite par l'absence
de compensation financière sur la facture d'électricité.

Pb Sign.

⑤ Visite de Monsieur Jacques FONTAINE à 17h00
demeurant à Noillymont

M. Fontaine manque son avis défavorable au projet.
Il déplore l'absence de compensation financière sur le
prix qu'il paie son énergie électrique en rapport avec
les nuisances subies.

La saturation du territoire l'amène à proposer de
déplacer les nouvelles implantations sur des zones
éparses comme Le Touquet, Courchevel ou la côte d'Azur.

Pb Sign.

⑥ Visite de Monsieur Philippe JACQUIER à 17h20
demeurant à Noiremont.

M. Jacquier intervient en qualité de maire de la commune.

- P manque son avis défavorable au projet.

Trop de machines installées sur le territoire dont les nuisances ne sont plus acceptables.

Aucune incidence sur les tarifs d'électricité des riverains.

Pourquoi ne pas rechercher d'autres départements qui ne manquent pas de potentiels de vents.

Mo Signé.

⑦ Visite de M. Pierre et Mme Marie Josée LEVERT à 17h45
demeurant à la Chaume du Bois d'Écu.

M. et Mme Levert manquent leur opposition au projet.

- Ils dénoncent les nuisances sonores et visuelles dont ils sont actuellement victimes pour les machines implantées près de leur résidence principale.

La rentabilité et les avantages financiers induits par ces activités ne profitent qu'à une minorité de propriétaires fonciers.

Aucune répercussion à la hausse des tarifs d'électricité pour les riverains.

Mo Signé.

⑧ Visite de M. Kevin et Mme Justine Storel à 18h10
demeurant à Noirmont.

M. et Mme Storel marquent leur opposition au projet.
Ils craignent les nuisances visuelles et sonores de la future
implantation très proche de leur résidence principale dont
ils craignent également la dépréciation de la valeur financière.
Leur environnement actuellement sans visibilité sur des
éoliennes va être totalement perturbé par le projet.
Aucune compensation financière n'est proposée sur les
factures d'électricité pour les riverains.

Plo Sign.

Fin de permanence ce jour à 19h00

Le commissaire enquêteur

Closure du registre

à _____ heures _____,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M _____

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du _____ au _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____

et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes (pages n^{os} _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 28/02/2023 de M. Ginaud Lecointre - Alpeville St Lucia.

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

signature

DB

A Monsieur le commissaire enquêteur.

Enquête publique sur le projet du parc éolien l'européenne sur les communes de Froissy-Noirémont déposé par la société total énergies renouvelables France du 16/02/2023 au 20/03/2023.

Quelle surprise de s'apercevoir lors de l'enquête sur le projet éolien de Froissy/ Noirémont de voir la première éolienne implantée à 675 m du hameau de Petit Froissy. les habitants de ce hameau n'étant pas très nombreux, la société « total énergies » n'a pas daigné en tenir compte. il est vrai qu'après l'émission « cash investigation » du 26/01/2023 d'Elise Lucet, qui dénonçait le comportement de « total énergies » dans des pays d'Afrique, il n'y a rien d'étonnant.

Impact sur la population.

Je suis propriétaire de logements destinés à la location à Petit Froissy et à Puits la Vallée.

Certains de mes locataires me disent je cite : nous, si on a une éolienne si près de chez nous on partira. ces locations permettent à beaucoup de personnes de pouvoir vivre dans de conditions agréables. ces logements seront plus difficiles à louer voir même impossible. Ayant vécu à Puits la Vallée là où 3 éoliennes sont en fonction, le sifflement des pales est très désagréable et est accentué suivant l'orientation et la force des vents.

Impact sur le prix de l'immobilier.

Sachez qu'à Puits la Vallée, commune qui se situe à une distance légèrement supérieure de ce parc il y a l'autoroute A16, 3 éoliennes, les terrains à construire sont déjà difficile à vendre quand ils se situent dans une partie du village proche des éoliennes. (10 terrains ne trouvent pas preneur et pourtant à des prix très attractifs)

Sur le plan visuel.

N'en parlons même pas. L'importance des parcs actuels situés dans les environs. Nous apportent la preuve du désastre environnemental. Il me paraît indispensable que l'implantation de l'éolienne E1 seulement à 675 m des lieux d'habitation soit revue afin d'assurer sérieusement la protection des populations. Dans tous les pays développés une éolienne de 140 m est distancée des habitations de 10 fois sa hauteur, soit 1400 m. Parmi ces pays, la France est celle qui autorise les éoliennes au plus près des habitations.

Incidence sur la sante.

N'étant pas compétant dans ce domaine je constate que des articles de journaux relatent que l'incidence sur la santé des animaux est importante, pourquoi pas sur les humains.

A Abbeville St Lucien le 28/02/2023. Gérard Lecomte 6 rue de Beauvais Abbeville St Lucien 60480.

